

**PRISE EN CHARGE DES DÉBLAIS SECS**

Nous consulter pour obtenir un devis.

Transport

Terres de catégorie ISDND

Terres de catégorie biocentre

Terres de catégorie TN+

Terres de catégorie ISDD

Terres sulfatées de catégorie comblement
de carrières

Terres inertes avec seuils augmentés de catégorie ISDI +

Terres inertes de catégorie ISDI

Majoration pour déblais très humides pelletables

DIB

FOURNITURE DE MATÉRIAUX

(selon disponibilités)

Refus de crible (cailloux, bétons...)

Terres inertes criblées

Terres traitées à la chaux

**Adresse**10 rue Léon Mauvais, 94400 Vitry-sur-Seine
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 16h30